

République française

Département du GARD

- Mairie de Goudargues -

PREFECTURE DU GARD
D.C.D.L. - BUAF

- 8 MARS 2019

Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

COURRIER ARRIVÉ

Projet de modification du plan local d'urbanisme de GOUDARGUES

ENQUETE PUBLIQUE

N° E 18000054/30

Du 17 septembre 2018 au 22 octobre 2018.

A – Rapport du commissaire enquêteur.

B- Conclusions motivées et avis en date

Du mardi 13 novembre 2018

**ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION N° 1 DU
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE GOUDARGUES.**

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Je soussigné Herve VIGNOLES, commissaire enquêteur désigné par décision de M. le Vice-président délégué du tribunal administratif de NIMES (GARD) N°E18000054/30 en date du 03 /05/2018,

Vu enregistrée le 02/05/2018, la lettre par laquelle le Maire de la commune de GOUDARGUES demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

La modification du plan local d'urbanisme de la commune de GOUDARGUES.

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les avis au public par voie de presse, affichage et sur le site internet de la commune informant la population de l'ouverture d'une enquête publique concernant La modification du PLU,

Vu les pièces constituant le dossier d'enquête,

Vu l'ouverture du registre d'enquête aux fins de recevoir les observations écrites du public en mairie de GOUDARGUES, et la mise à disposition d'un site Internet permettant la consultation du dossier et d'écrire les observations par voie dématérialisée,

Vu la réponse apportée au procès-verbal de synthèse par M le maire de la commune de GOUDARGUES

Je rédige le présent rapport d'enquête publique,

Après mes permanences à la mairie de GOUDARGUES,

- Le lundi 17 septembre 2018 de 09h00 à 12h00 (jour d'ouverture de l'enquête publique).
- Le JEUDI 27 septembre 2018 de 14h00 à 18h00
- Le jeudi 04 octobre 2018 de 09h00 à 12h00
- Le lundi 22 octobre 2018 de 14h00 à 17h00. (jour de clôture de l'enquête publique).

et j'y ajoute mes conclusions motivées et mon avis.

A- Rapport du commissaire enquêteur - Mairie de Goudargues -**-Sommaire-**

A- Rapport du commissaire enquêteur.....	3
1. PRESENTATION DU PROJET.....	6
1.1- Connaissance du maitre d'ouvrage.	6
1.2- Objet de l'enquête publique.....	8
1.3- objectifs de la modification N°1.	8
1.4-Le cadre juridique et règlementaire de l'enquête.....	9
1.4.1. Décision de dispense d'évaluation environnementale.....	9
1.5-Le projet de modification du PLU.	11
2. DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE.	11
2.1 Désignation du commissaire enquêteur.....	11
2.2 Composition du dossier	11
2.3 Durée de l'enquête	12
2.4 Visite des lieux	12
2.5 Information du public.	12
2.5.1. Information par affichage et site de la commune.	13
L'avis d'enquête publique.....	13
2.5.2. Information par voie de presse.....	13
2.5.3 Dématérialisation de l'enquête.	14
2.5.4 Composition du dossier	14
2.6 Avis des PPA.....	15
2.7 Permanences du commissaire enquêteur.	16
2.8 Clôture de l'enquête	16
2.9 Synthèse du chapitre 2	16
3- ANALYSE DES OBSERVATIONS.	17
3.1 Bilan de l'enquête publique.	17
3.2 Observations du public.	17
3.3 Procès-verbal de synthèse.....	17
3.4 Réponses du maitre d'ouvrage au procès-verbal de synthèse des observations.	17

3.5--Synthèse du chapitre 3 :	18
B. CONCLUSIONS MOTIVEES.....	20
1 CONCLUSIONS MOTIVEES.....	20
1.1-La régularité de la procédure.	20
1.2-le contenu du projet.	21
1.3-Les enjeux positifs.....	22
1.4-Les enjeux négatifs.....	22
1.5-Conclusion générale.	23
2- Avis du commissaire enquêteur.	24
ANNEXE 1 : décision de désignation du CE.....	25
ANNEXE 2 : arrêté municipal d'enquete publique.....	26
ANNEXE 2bis: arrêté municipal d'enquete publique	27
ANNEXE 3 : 1° publication MIDI LIBRE	28
ANNEXE 4 : 1° publication LA MARSEILLAISE.....	29
ANNEXE 5 : 2° publication MIDI LIBRE	30
ANNEXE 6 : 2° publication La MARSEILLAISE	31
ANNEXE 7 : affichage sur la commune	32
ANNEXE 7bis: affichage sur la commune.....	33
ANNEXE 7ter : affichage sur la commune.....	34
ANNEXE 8 : présentation du dossier sur le site internet	35
ANNEXE 8.bis: présentation du dossier sur le site internet.....	36
ANNEXE 8 ter : présentation du dossier sur le site Internet.....	37
ANNEXE 9 : registre papier de l'enquete.	38
ANNEXE 10 : procès-verbal de synthèse des observations.	39
ANNEXE 11 : Réponse au procès-verbal de synthèse des observations.....	40
ANNEXE 12 ; résumé non technique de la modification N° 1 du PLU de GOUDARGUES.	41
ANNEXE 12 bis : résumé non technique de la modification N° 1 du PLU de GOUDARGUES.....	42

Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Projet de modification du plan local d'urbanisme de GOUDARGUES

ENQUETE PUBLIQUE

N° E 18000054/30

Du 17 septembre 2018 au 22 octobre 2018.

A – Rapport du commissaire enquêteur.

Du mardi 13 novembre 2018

**ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION N° 1 DU
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE GOUDARGUES.**

1. PRESENTATION DU PROJET.

1.1- Connaissance du maitre d'ouvrage.

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE GOUDARGUES

Maire : Frederick MAHLER

Population : 1105 habitants en 2015

Superficie : 30,27 km²

Altitude : 70 à 332 m

HISTOIRE DE LA COMMUNE

Le village de Goudargues est situé au nord du Gard dans la vallée de la Cèze non loin des gorges de celle-ci et au sud des gorges de l'Ardèche. La commune est largement couverte par la forêt méditerranéenne. Dans la région, le village est surnommé *la Venise gardoise*, en référence à une belle source pérenne même en été et au long canal qui s'ensuit qui le traverse.

Une présence romaine est attestée à « Gordanicus » (ancien nom de Goudargues, qui proviendrait de « gour d'eaux »).

Les origines du village de Goudargues sur le site actuel remontent à la fin du VIII^{ème} siècle, lorsque Guillaume d'Aquitaine y défait les sarrasins. Il fait ériger un oratoire sur la colline en l'honneur de Saint Michel dont il reste peu de vestiges.

Puis l'abbaye de Goudargues est fondée au début du IX^{ème} siècle. On peut encore voir l'église de XII^{ème} siècle, transformée au XVII^{ème} et au XIX^{ème} siècle.

Perpendiculairement au flanc Est de l'église actuelle se trouve une salle voûtée en berceau du XII^{ème} siècle, dite « Salle capitulaire », probablement l'ancien réfectoire, qui accueille aujourd'hui de nombreuses activités culturelles.

DEMOGRAPHIE

L'évolution du nombre d'habitants est connue à travers les recensements de la population effectués dans la commune depuis 1793. À partir de 2006, les populations légales des communes sont publiées annuellement par l'Insee. Le recensement repose désormais sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, une enquête de recensement portant sur toute la population est réalisée tous les cinq ans, les populations légales des années intermédiaires étant quant à elles estimées par interpolation ou extrapolation. Pour la commune, le premier recensement exhaustif entrant dans le cadre du nouveau dispositif a été réalisé en 2005.

En 2015, la commune comptait 1 105 habitants, en augmentation de 6,05 % par rapport à 2010 (Gard : +4,01 %, France hors Mayotte : +2,44 %).

Évolution de la population

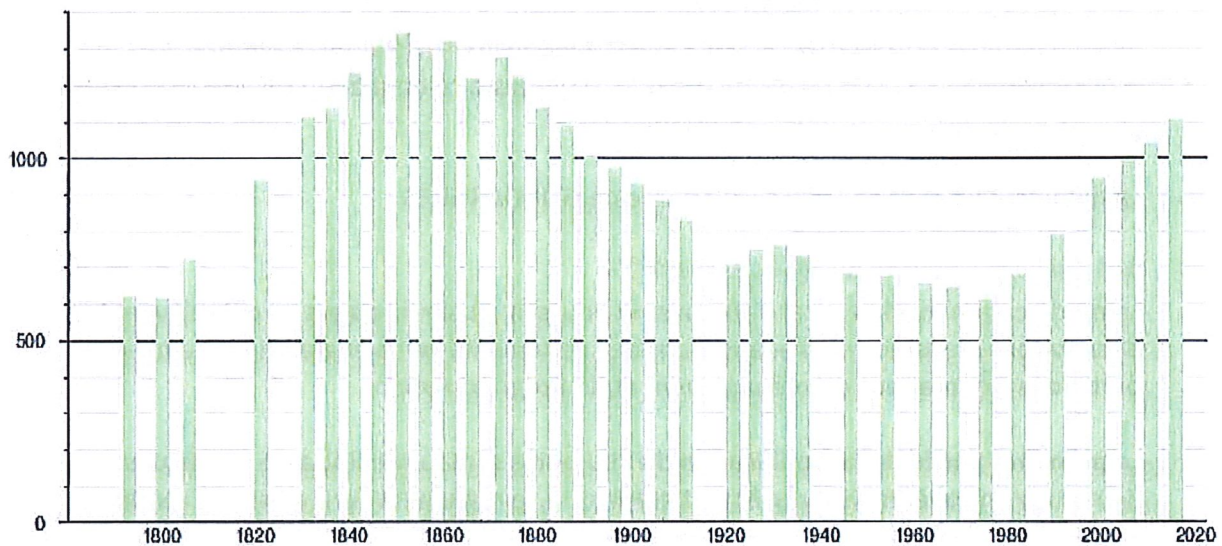
1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936	1946	1954
928	882	830	708	745	762	733	682	672

Évolution de la population

1962	1968	1975	1982	1990	1999	2005	2010	2015
653	645	612	680	788	945	990	1 042	1 105

(Sources : Ldh/EHESS/Cassini jusqu'en 1999 puis Insee à partir de 2006)

Histogramme de l'évolution démographique



Sources : base Cassini de l'EHESS et base Insee.

ECONOMIE

En s'appuyant sur son environnement, sur son patrimoine architectural, sur la forte présence de l'eau, sur la diversité des espaces publics et sur la ténacité de ses habitants, ce village de 1093 habitants est devenu au fil des ans un pôle essentiel de la moyenne vallée de la Cèze en offrant toute la palette des commerces et des services. Pas de souci donc pour trouver docteurs, kinés, infirmières, pharmacie. Tous les commerces sont également à votre disposition : supérette, fruits et légumes, boulangeries pâtisseries, boucherie, restaurants, bars, glaciers, artisanat, vêtements, cadeaux, souvenirs, antiquités, sports et loisirs. Deux garages, la poste, un distributeur de billets et les assurances sont également disponibles. Les sportifs de tous niveaux trouveront également matière à satisfaire leur passion : football, VTT, cyclotourisme, canoë, natation, jogging, équitation, tennis, randonnées pédestres, pêche à la truite, boule et pétanque. Dans le village, vous pourrez apprécier la présence de l'eau, car le village est traversé par un ruisseau qui entoure le centre ancien et vous pourrez flâner sous les platanes, tout au long des petits canaux de la « Venise Gardoise », et le long du « Chemin des jardins ».

La communauté d'agglomération du GARD RHODANIEN comprend 44 communes :

Aiguèze, Bagnols-sur-Cèze, Carsan, Cavillargues, Chusclan, Codolet, Connaux, Cornillon, Gaujac, **GOUDARGUES**, Issirac, La-Roque-sur-Cèze, Laudun, Laval-Saint-Roman, Le Garn, Le Pin, Lirac, Montclus, Montfaucon, Orsan, Pont-Saint-Esprit, Sabran, Saint-Alexandre, Saint-André-d'Olérargues, Saint-André-de-Roquepertuis, Saint-Christolde-Rodières, Saint-Etienne-des-Sorts, Saint-Génies-de-Comolas, Saint-Gervais, Saint-Julien-de-Peyrolas, Saint-Laurent-des-Carnols, Saint-Laurent-des-Arbres, Saint-Marcel-de-Careiret, Saint-Michel-d'Euzet, Saint-Nazaire, Saint-Paul-les-Fonts, Saint-Paulet-de-Caisson, Saint-Pons-la-Calm, Saint-Victor-la-Coste, Salzac, Tavel, Tresques, Vénéjan, Verfeuil.

Le président de la communauté d'agglomération du GARD RHODANIEN est M. JC REY.

1.2- Objet de l'enquête publique.

. Vu enregistrée le 02/05/2018, la lettre par laquelle M le Maire de la commune de GOUDARGUES demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

La modification du plan local d'urbanisme de GOUDARGUES

1.3- objectifs de la modification N°1.

La modification du Plan Local d'Urbanisme poursuit plusieurs objectifs, qui relèvent tous d'évolutions mesurées ou d'adaptations des règlements écrits et graphiques ainsi que d'une partie des Orientations d'Aménagement et de Programmation.

La première partie de la modification du PLU porte sur la zone IIAUa de la Bruguière. Il s'agit de mettre en cohérence le règlement graphique, le règlement écrit ainsi que les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) avec l'état actuel de l'urbanisation et le mode d'aménagement le mieux adapté :

- en reclassant en zone urbaine les parties de la zone IIAUa qui sont déjà bâties et qui sont desservis par les voiries et réseaux réalisés dans le cadre du Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE)*.
- en définissant un mode d'ouverture à l'urbanisation des terrains maintenus dans la zone IIAUa qui ne sera plus conditionnée à la réalisation des équipements publics (voirie notamment) déterminé dans le PAE, ces équipements étant aujourd'hui réalisés,
- en reconsidérant la constructibilité d'une petite partie de la zone IIAUa, compte tenu de l'absence de solution de desserte par la voirie des terrains concernés.

Il s'agit *in fine* de permettre l'urbanisation de la zone en cohérence avec le niveau des équipements publics existants.

La deuxième partie du document est relative à des modifications diverses visant :

- à un meilleur contrôle de l'urbanisation au hameau de Goussargues (notamment pour tenir compte des capacités limitées de la fosse toute eaux et du champ d'épandage qui traite les eaux usées du hameau)
- à assurer une meilleure intégration paysagère des constructions à venir dans le contexte paysager local du hameau.

- à la modification des règles d'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives en zone UA (article UA7 du règlement). Il s'agit d'assouplir ces règles, pour favoriser l'urbanisation, sans toutefois remettre en cause l'objectif de préservation de la structure urbaine du vieux village.
- à la suppression des coefficients d'occupation des sols (COS), abrogés par la loi ALUR, dans toutes les zones concernées.

La troisième partie reclasse en zone naturelle une partie de la zone UB du hameau d'Ussel, compte tenu de l'absence de desserte carrossable possible ou crédible des terrains concernés.

1.4-Le cadre juridique et réglementaire de l'enquête.

L'enquête publique de la modification N°1 du PLU de GOUDARGUES a pour objet d'assurer l'information et la participation du public suivant les codes :

- Code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants ;
- Code de l'urbanisme ;
- Code général des collectivités territoriales ;
- Liste départementale d'aptitude des commissaires enquêteurs établies au titre de l'année 2018 ;
- Le schéma de cohérence territoriale

1.4.1. Décision de dispense d'évaluation environnementale.



Décision de dispense d'évaluation environnementale
après examen au cas par cas
en application de l'article R. 104-28 du code de l'urbanisme,
sur la modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune
de Goudargues (30)

N°avis 2018-6151
n°MRAe 2018PRO28

La mission régionale d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (MRAe), en tant qu'autorité administrative compétente en matière d'environnement en application du décret n°2016-519 du 28 avril 2016 ;

Vu la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 du Parlement européen relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, notamment son annexe II ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles R.104-8, R.104-16, R.104-21 et R.104-28 à R.104-33 ;

Vu le décret n°2016-519 du 28 avril 2016 portant réforme de l'autorité environnementale ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 mai 2016 et du 19 décembre 2016 portant nomination des membres des MRAe ;

Vu la convention signée entre le président de la MRAe et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

Vu la délibération n°2016-01 de la MRAe, en date du 24 juin 2016, portant délégation à Bernard Abrial, membre de la MRAe, pour prendre les décisions faisant suite à une demande d'examen au cas par cas ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2017, portant nomination de Philippe Guillard comme président de la MRAe Occitanie ;

Vu la délibération du 18 janvier 2018, portant délégation à Philippe Guillard, président de la MRAe, pour prendre les décisions faisant suite à une demande d'examen au cas par cas ;

Vu la demande d'examen au cas par cas relative au dossier suivant :

- n°2018-6151 ;
- modification du PLU de Goudargues, déposée par la commune ;
- reçue le 27 mars 2018 ;

Vu la consultation de l'agence régionale de santé en date du 28 mars 2018 ;

Considérant que la commune de Goudargues (300 hectares et 1 094 habitants - INSEE, 2015) procède à la modification de son plan local de l'urbanisme (PLU) afin d'apporter des modifications au règlement, et notamment de :

- reclasser en zone urbaine (U) une partie de la zone IIAUa (4,9 hectares) urbanisée à ce jour ;
- ne plus subordonner l'ouverture à l'urbanisation en zone IIAUa à la réalisation d'équipements publics, ces équipements étant aujourd'hui réalisés ;
- modifier les règles d'insertion paysagère des constructions (aspect extérieur) ;
- modifier les règles d'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives ;

Considérant le reclassement de 0,95 hectare de zone urbanisable en zone naturelle (N) ;

Considérant que la modification ne remet pas en cause les orientations d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLU ;

Considérant que la modification du PLU n'engendre pas d'ouverture à l'urbanisation et de consommation d'espaces agricoles et naturels ;

Considérant en conclusion qu'au regard de l'ensemble de ces éléments, la modification du PLU de Goudargues n'est pas susceptible d'entraîner des incidences notables sur l'environnement et la santé humaine ;

Décide

Article 1^{er}

La modification du PLU de la commune de Goudargues, objet de la demande n°2018-6151, n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Article 2

La présente décision sera publiée sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Occitanie : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr et sur le Système d'information du développement durable et de l'environnement (SIDE) : <http://www.side.developpement-durable.gouv.fr>.

Fait à Marseille, le 10 avril 2018

Le président de la
mission régionale d'autorité environnementale,
Philippe Guillard

1.5-Le projet de modification du PLU.

Confère le document écrit par CROUZET URBANISME version juillet 2018 intitulé « MODIFICATION N°1 DU PLAN D'URBANISME. Projet de modification et exposé de ses motifs. ». (Annexe 12).

2. DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE.

2.1 Désignation du commissaire enquêteur.

Je soussigné Herve VIGNOLES, commissaire enquêteur désigné le 03/05/2018 par décision de M. le Vice-président délégué du tribunal administratif de NIMES (GARD) pour mener l'enquête concernant la modification du PLU de la commune de GOUDARGUES suivant le dossier N°E18000054/30. (cf. annexe1).

2.2 Composition du dossier

Le dossier mis à la disposition du public m'a été remis par Mme CONDON, agent administratif en charge de l'urbanisme.

Ce dossier était constitué de :

Documents administratifs.

- Lettre du vice-président délégué du tribunal administratif de Nîmes désignant un commissaire enquêteur.(annexe 1)

- Arrêté de mise à l'enquête.(annexe 2)
- Première publication de l'avis d'enquête publique dans les journaux MIDI LIBRE le 02 septembre 2018 et la marseillaise le vendredi 31 aout 2018.(annexes 3 et 4)
- Deuxième publication de l'avis d'enquête publique dans les journaux MIDI LIBRE le jeudi 20 septembre 2018 et LA MARSEILLAISE le 21 septembre 2018. (annexes 5 et 6)
- Affiches de l'avis d'enquête publique sur la commune.(annexe 7)

- Décision de dispense d'évaluation environnementale après examen au cas par cas.
- Résumé non technique. Projet de modification N°1 et exposés de ses motifs.
- avis des PPA
 - DREAL Occitanie
 - Département du Gard- hôtel de département
 - DDTM- Antenne de Villeneuve les Avignon (pour le préfet par délégation).
 - Chambre des métiers et d'agriculture du Gard.
 - Institut national de l'origine et de la qualité.
 - Mission régionale d'autorité environnementale Occltanie.
 - Conseil départemental du Gard.
 - Centre régional de la propriété forestière Occitanie.
 - Communauté d'agglomération du Gard rhodanien..
- PLU comprenant le rapport de présentation, PADD, OAP, le règlement et les annexes.

2.3 Durée de l'enquête

Après un premier rendez-vous le 31 mai 2018 sur la commune de Goudargues, **entre M le maire et moi, il a été convenu pour des raisons d'emploi du temps chargé pour la municipalité pendant la période estivale et pour permettre une meilleure information au public de commencer l'enquête en septembre 2018.**

L'enquête s'est déroulée du lundi 17 septembre au lundi 22 octobre 2018 soit 36 jours consécutifs.

2.4 Visite des lieux

Le 25 juillet 2018, avec M MAHLER, Maire de la commune de GOUDARGUES, j'ai bénéficié d'une visite commentée des zones faisant l'objet du projet de modification.

Une deuxième réunion en présence de L'agent chargé de l'urbanisme, M le maire, le représentant de CROUZET URBANISME, et moi-même, a eu lieu à la mairie le 18 septembre 2018 pour préciser le projet et répondre à mes interrogations.

2.5 Information du public.

. La publicité de l'enquête publique a été assurée conformément aux articles L.123-7 et L.123.14 du code de l'environnement

APPROUVE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 25 FEVRIER 2019
- Mairie de Goudargues -

2.5.1. Information par affichage et site de la commune.

L'avis d'enquête publique a fait l'objet d'une première campagne d'affichage dans la commune informant du début de l'enquête au 03 septembre 2018. Suite à un problème de réception dans les annonces légales des journaux, les quinze jours de délai avant l'ouverture de l'enquête ne pouvant pas être respectés, il a été décidé de reporter le début de l'enquête à la date du 17 septembre 2018. Un nouvel avis rectificatif a été affiché dans la commune.

L'avis d'enquête publique par affichage a été largement apposé sur la commune. (19 points d'affichage). (Voir annexe 7).

L'avis d'enquête a été intégré sur le site internet de la commune. (Voir page d'accueil ci-dessous).

The screenshot shows the website of the Mairie de Goudargues. The main navigation menu on the left includes: Bienvenue à Goudargues, Vie Municipale, Vie quotidienne, Tourisme et Commerces, Petites annonces, Marché, Transports, Salles municipales, Propreté - Environnement, Risques Inondations, Vie Associative, Agglomération, Presse quotidienne, Vie du Village, and Bulletins municipaux. The main content area is titled 'Enquête Publique Plan Local d'Urbanisme' and features a large banner for 'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE Modification du PLU de la commune de GOUDARGUES'. The banner text states: 'Par arrêté n° 2018/173 en date du 27 Août 2018, le Maire de la commune de Goudargues a obtenu l'autorisation de soumettre à l'enquête publique le projet de modification n° 1 du PLU de Goudargues. **Projet : la modification du Plan local d'Urbanisme pour un plan local d'urbanisme qui tient compte d'une partie des Orientations d'Aménagement et de Programmation.**

Below the banner, there is a table of dates for the public inquiry:

Date	Heure
Jeudi 17 septembre 2018	de 18h00 à 19h00
Vendredi 27 septembre 2018	de 18h00 à 19h00
Jeudi 04 octobre 2018	de 18h00 à 19h00
Vendredi 05 octobre 2018	de 18h00 à 19h00

At the bottom of the page, there is a contact information box for the mairie and a 'Labels' section with logos for 'Commune de Goudargues', 'E-CADRE', 'Occitanie', and 'Préfecture du Gard'.

2.5.2. Information par voie de presse.

Le public a été légalement informé de l'enquête publique par 2 journaux : le MIDI LIBRE et LA MARSEILLAIS.

Ci-dessous les dates de publication:

- 1° publication :
 - MIDI-LIBRE le 02 septembre 2018 (annexe 3)
 - La MARSEILLAISE le 31 aout 2018. (annexe 4)

- 2° publication
 - MIDI-LIBRE le 20 septembre 2018. (annexe 5)
 - LA MARSEILLAISE le 21 SEPTEMBRE 2018. (annexe 6)

Les délais règlementaires légaux d'information ont été respectés.

2.5.3 Dématérialisation de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique a été tenu à la disposition du public en mairie, siège de l'enquête aux heures d'ouverture du secrétariat.

Celui-ci a été scanné et mis en ligne sur le site :

<http://modification1-plu-gougargues.enquetepublique.net>

Ce site permet la consultation du dossier et d'écrire des observations par voie dématérialisée.

Une adresse mail supplémentaire a été proposée :

modification1-plu-gougargues@enquetepublique.net

2.5.4 Composition du dossier

Composition du dossier :

- Arrêté de mise à l'enquête.
- Avis d'enquête publique

- Décision de dispense d'évaluation environnementale après examen au cas par cas.
- Résumé non technique. Projet de modification N°1 et exposés de ses motifs.
- avis des PPA
 - DREAL Occitanie
 - Département du Gard- hôtel de département
 - DDTM- Antenne de Villeneuve les Avignon (pour le préfet par délégation).
 - Chambre des métiers et d'agriculture du Gard.
 - Institut national de l'origine et de la qualité.
 - Mission régionale d'autorité environnementale Occitanie.
 - Conseil départemental du Gard.
 - Centre régional de la propriété forestière Occitanie.
 - Communauté d'agglomération du Gard rhodanien..
- PLU comprenant le rapport de présentation, PADD, OAP, le règlement et les annexes.

Voir en annexe 8 la présentation du dossier sur le site internet.

2.6 Avis des PPA

Synthèse des réponses.

1. DDTM. Par courrier réf : SATGR/ADGR/2018/39 en date du 05 avril 2018 émet : « *un avis favorable au projet de modification de la commune de Goudargues.* »
2. Chambre d'agriculture du Gard : courrier du 12 avril 2018 réf JC/LS : « *aucune remarque particulière* ».
3. INAO. Par courrier réf : JL/CA/074/18 en date du 12 avril 2018 émet : « *pas d'objections...* »
4. Département : par courrier du 02 mai 2018 émet point par point les avis suivant :
 - 4.1. *Modifications concernant le secteur IIAUa de la Bruquiere : « le département n'est pas opposé ... »*
 - 4.2. *Modifications concernant le secteur IIAUb les Aubertes : cette modification a été supprimée du projet de modification n°1 du PLU.*
 - 4.3. *Meilleur contrôle de l'urbanisation du hameau de Goussargues : « cette proposition semble aller dans le bon sens »*
 - 4.4. *Modification des règles d'implantation en limites séparatives (zone UA) : « le département est favorable à cette proposition ».*
 - 4.5. *Suppression des COS : « le département en prend note »*
 - 4.6. *Réduction du secteur UB d'Ussel pour desserte insuffisante :*
« sans être opposé à cette proposition, on peut s'interroger sur :
 - *Les raisons qui ont conduit les différentes constructions à enclaver ce secteur,*
 - *La non intégration de la parcelle entre IIAUb1, A et la nouvelle zone N devenue isolée alors que les dispositions contemporaines de la zone N permettent aux constructions existantes d'évoluer dans les limites définies en CDPENAF. »*

5. CRPF Occitanie. Par courrier du 07 mai 2018 émet :

« Le CRPF a bien note le reclassement en zone naturelle de terrains situés au hameau de Ussel actuellement classés en zone UB. LE CRPF donne un avis technique favorable. »

6. Communauté d'agglomération du Gard rhodanien : par courrier du 16 mai 2018 émet : *« un avis favorable au projet. »*

2.7 Permanences du commissaire enquêteur.

Conformément aux annonces légales, j'ai tenu mes permanences aux dates et heures prévues, soit :

- Le lundi 17 septembre 2018 de 09h à 12h.
- Le jeudi 27 septembre 2018 de 14h à 18h.
- Le jeudi 04 octobre 2018 de 09h à 12h.
- Le lundi 22 octobre 2018 de 14h à 17h.

Aucune personne ne s'est présentée pendant les permanences.

2.8 Clôture de l'enquête

Je me suis rendu en mairie de GOUDARGUES le **lundi 22 octobre 2018** jour de ma dernière permanence pour clôturer l'enquête.

Il a été procédé à la clôture du registre. (Annexe 9)

2.9 Synthèse du chapitre 2

L'enquête s'est déroulée conformément aux arrêtés en vigueur. Le public a bien été informé du projet de modification N°1 du PLU de GOUDARGUES. Tous les habitants concernés ont eu la possibilité d'avoir accès au dossier, me rencontrer, et écrire leurs questions soit sur le registre papier mis à leur disposition en mairie aux heures d'ouvertures du secrétariat soit par voie dématérialisée sur le site :

<http://modification1-plu-gougargues.enquetepublique.net>

Ou par mail à l'adresse :

modification1-plu-gougargues@enquetepublique.net

3- ANALYSE DES OBSERVATIONS.

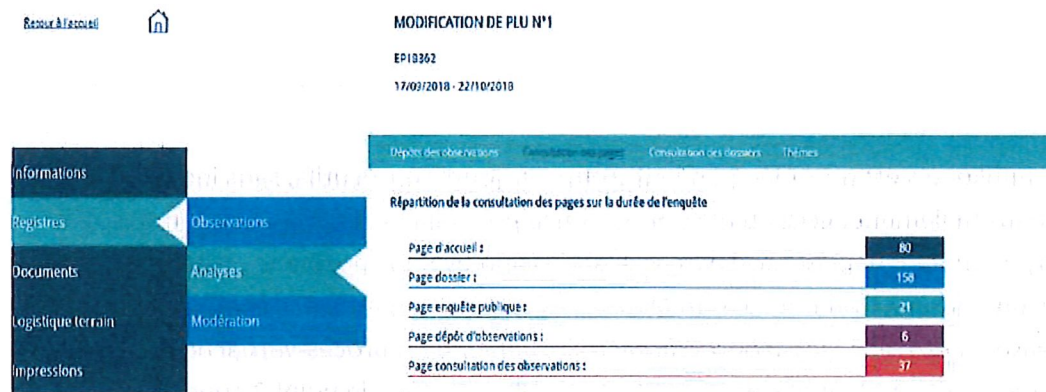
3.1 Bilan de l'enquête publique.

Au terme de l'enquête, aucune personne n'est venue à mes permanences. De même sur le registre électronique ou l'adresse mail, aucune observation en lien avec l'enquête n'a été déposée.

3.2 Observations du public.

- Observations formulées par le public sur le registre manuel : néant
- Observations formulées par le public par voie dématérialisée : néant

Les chiffres de la statistique ci-dessous démontrent que si les gens ne se sont pas déplacés ou n'ont pas écrit d'observation, l'information de l'ouverture d'une enquête publique a été largement et correctement diffusée. Avec 158 ouvertures du dossier on peut dire que l'EP a suscité l'attention des habitants d'une commune de 1000 personnes.



3.3 Procès-verbal de synthèse.

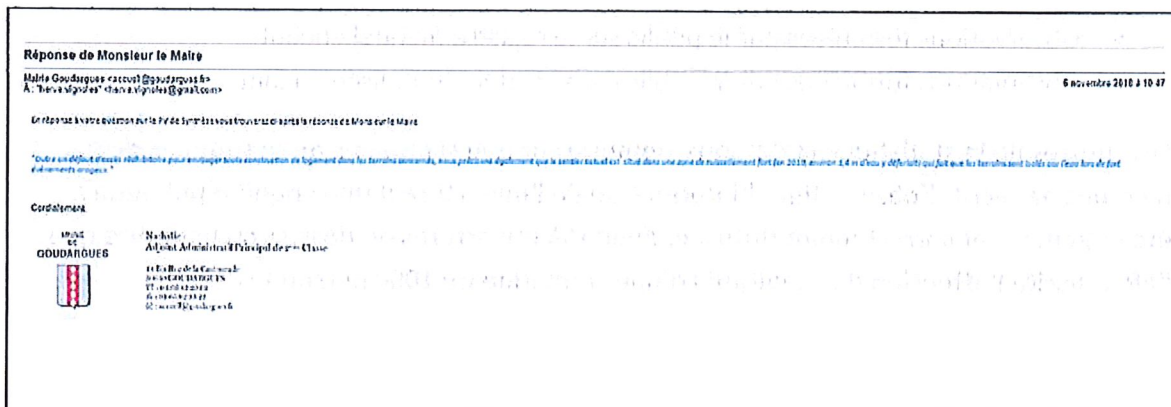
Au terme de l'enquête, j'ai rédigé, le 24 octobre 2018, le procès-verbal de synthèse des observations que j'ai complété par une demande de précision sur le bienfondé du reclassement en zone naturelle d'une partie de la zone UB du hameau d'USSEL. M. le maire de GOUDARGUES, en a accusé réception dont une copie est annexée au présent rapport. (Annexe 10)

3.4 Réponses du maître d'ouvrage au procès-verbal de synthèse des observations.

La réponse du maître d'ouvrage à mon PV de synthèse (courrier ci-dessous) le 06 novembre 2018 est conforme en termes de délai qui prévoit une réponse sous quinze jours pour être recevable.

Réponse de M le Maire :

"Outre un défaut d'accès rédhibitoire pour envisager toute construction de logement dans les terrains concernés, nous précisons également que le sentier actuel est situé dans une zone de ruissellement fort (en 2010, environ 1,4 m d'eau y déferlait) qui fait que les terrains sont isolés par l'eau lors de fort évènements orageux."



3.5-Synthèse du chapitre 3 :

L'enquête publique s'est déroulée pendant trente-six jours consécutifs, sans incident. Le public a eu normalement accès au dossier et a eu la possibilité d'exprimer au commissaire enquêteur, en toute indépendance, ses avis, observations et propositions d'adaptation du projet. Aucune observation n'a été enregistrée sur le registre d'enquête comme par voie dématérialisée. Cette absence d'observation a fait l'objet d'un procès-verbal de synthèse établi par mes soins sur lequel j'ai demandé des explications sur le point 3 concernant le reclassement en zone naturelle d'une partie de la zone UB du hameau d'USSEL. J'ai adressé à M. le maire de GOUDARGUES le 24 octobre 2018 ce document. La réponse de M le Maire justifie le bienfondé de ce reclassement.

Au terme de l'enquête, les conditions d'accueil pour la consultation du public étaient très satisfaisantes. J'étais en mesure de recueillir sans difficulté les éventuelles observations du public. Concernant la formulation de mes conclusions motivées, je tiens à remercier M le maire et le personnel administratif de la commune de GOUDARGUES pour leur disponibilité et leur dévouement contribuant au bon déroulement de l'enquête.

Hervé VIGNOLES

Commissaire enquêteur

République française

Département du GARD

Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Projet de modification du plan local d'urbanisme de GOUDARGUES

ENQUETE PUBLIQUE

N° E 18000054/30

Du 17 septembre 2018 au 22 octobre 2018.

B- Conclusions motivées et avis en date

Du mardi 13 novembre 2018

**ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION N° 1 DU
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE GOUDARGUES.**

B. CONCLUSIONS MOTIVEES.

1 CONCLUSIONS MOTIVEES.

Les présentes conclusions résultent de l'étude du dossier, des constatations effectuées sur les lieux, des non-observations formulées par le public, des explications, et propositions développées par le maître d'ouvrage et le bureau d'études qui a conduit l'étude et de ma réflexion personnelle.

J'expose ci-après mes conclusions et fonde mon avis, en m'assurant dans un premier temps de la régularité de la procédure, puis en analysant et en évaluant les dispositions envisagées.

1.1-La régularité de la procédure.

J'ai été désigné conformément au Code de l'Environnement par décision de Monsieur le Vice-président du Tribunal Administratif de NIMES en date du 02/05/2018.

Les obligations relatives à la constitution du dossier, à l'information du public par affichage et voie de presse, à la durée de la consultation, à mes dates de permanence et à la formulation des observations ont été satisfaites :

Le dossier soumis à l'enquête était bien réalisé avec le souci d'être conforme à la réglementation en vigueur. Il était aussi clair que possible et facile d'accès. Aucune observation n'a été formulée quant à sa constitution et à sa compréhension. La Commune de GOUDARGUES a fait connaître l'établissement de son projet de modification du PLU par avis de presse dans deux journaux d'annonces légales (MIDI-LIBRE et LA MARSEILLAISE), par affichage dans la commune et par son site internet.

Les conditions d'accueil du public, dans un bureau de la mairie pendant les heures d'ouverture du secrétariat étaient satisfaisantes en termes d'accès et de place. L'enquête publique s'est déroulée du 17 septembre 2018 à 9h00 au 22 octobre 2018 à 17h. Le public a donc disposé de trente-six jours consécutifs pour consulter le dossier. J'ai effectué quatre permanences en mairie de GOUDARGUES, siège de la commune concernée par l'enquête. Le registre a été clos 22 OCTOBRE 2018 à 17 heures.

L'accomplissement des diverses formalités imposées et le respect des formes prescrites sont avérés et vérifiables.

La procédure a été régulière et a offert au public une bonne information avec la faculté de s'exprimer dans des conditions satisfaisantes.

En conséquence, j'estime que, sauf incident ignoré, élément nouveau ou point de vue différent solidement argumenté, la consultation publique relative au projet de modification du PLU de la commune de GOUDARGUES s'est déroulée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

1.2-le contenu du projet.

La modification du Plan Local d'Urbanisme poursuit plusieurs objectifs, qui relèvent tous d'évolutions mesurées ou d'adaptations des règlements écrits et graphiques ainsi que d'une partie des Orientations d'Aménagement et de Programmation.

La première partie de la modification du PLU porte sur la zone IIAUa de la Bruguière. Il s'agit de mettre en cohérence le règlement graphique, le règlement écrit ainsi que les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) avec l'état actuel de l'urbanisation et le mode d'aménagement le mieux adapté :

- en reclassant en zone urbaine les parties de la zone IIAUa qui sont déjà bâties et qui sont desservies par les voiries et réseaux réalisés dans le cadre du Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE).
- en définissant un mode d'ouverture à l'urbanisation des terrains maintenus dans la zone IIAUa qui ne sera plus conditionnée à la réalisation des équipements publics (voirie notamment) déterminé dans le PAE, ces équipements étant aujourd'hui réalisés,
- en reconsidérant la constructibilité d'une petite partie de la zone IIAUa, compte tenu de l'absence de solution de desserte par la voirie des terrains concernés.

Il s'agit *in fine* de permettre l'urbanisation de la zone en cohérence avec le niveau des équipements publics existants.

La deuxième partie du document est relative à des modifications diverses visant :

- à un meilleur contrôle de l'urbanisation au hameau de Goussargues (notamment pour tenir compte des capacités limitées de la fosse toutes eaux et du champ d'épandage qui traite les eaux usées du hameau)
- à assurer une meilleure intégration paysagère des constructions à venir dans le contexte paysager local du hameau.
- à la modification des règles d'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives en zone UA (article UA7 du règlement, il s'agit d'assouplir ces règles, pour favoriser l'urbanisation, sans toutefois remettre en cause l'objectif de préservation de la structure urbaine du vieux village).

La troisième partie reclasse en zone naturelle une partie de la zone UB du hameau d'Ussel, compte tenu de l'absence de desserte carrossable possible ou crédible des terrains concernés.

Pour mener à bien cette démarche, le maître d'ouvrage s'est attaché les services de la société CROUZET URBANISME.

1.3–Les enjeux positifs

La modification du PLU n'ambitionne pas de modifier le principe général de création d'un quartier nouveau intégré et diversifié ni de remettre en cause les bases des Orientations d'Aménagement et de Programmation existantes. Il s'agit plus simplement :

- de mieux expliciter les conditions d'urbanisation de la zone IIAUa : l'entête du règlement de cette zone peut laisser penser que l'urbanisation doit passer nécessairement par une seule opération d'aménagement d'ensemble portant sur toute la zone, alors qu'en réalité le principe retenu est celui d'une urbanisation au fur et à mesure de l'avancement des équipements publics prévus par les Orientations d'Aménagement et de Programmation. Cette ambiguïté doit être corrigée. Par ailleurs, les équipements internes à la zone IIAUa ayant aujourd'hui été réalisés (voirie et réseaux) dans le cadre du Programme d'Aménagement d'Ensemble, il convient de revoir le zonage :
- en reclassant en zone urbaine les parties de la zone IIAUa actuellement urbanisées ou en cours d'urbanisation (pour lesquelles un permis d'aménager a été délivré),
- en maintenant le classement en zone IIAUa des unités foncières encore non urbanisées, pour y imposer de procéder, secteur par secteur, par opérations d'aménagement d'ensemble (mais non plus pour toute l'emprise de l'actuelle zone IIAUa comme le laisse entendre l'entête actuelle du règlement de la zone) afin de toujours garantir une cohérence globale de l'urbanisation, des densités minimales telles qu'elles sont définies dans les OAP, la réalisation des logements locatifs aidés projetés, sans pour autant imposer que toutes les parcelles non encore bâties fassent l'objet d'une seule et même opération : on évitera ainsi, soit trop de logements d'un coup, soit un blocage total, dans le cas où un propriétaire foncier ne souhaiterait pas construire).
- de reclasser en zone naturelle une partie de la zone IIAUa sans solution de desserte sécurisée et qui ne peut se rattacher à la voirie issue du PAE.

Pour le hameau de GOUSSARGUES :

- Limiter l'incidence de l'urbanisation nouvelle sur la structure du paysage d'ensemble et notamment la perception du hameau historique.
- Limiter la surface de plancher totale qu'il est possible de développer dans la principale zone constructible (UBa), pour éviter de dépasser la capacité de traitement de la fosse toutes eaux et préserver ainsi le pouvoir épuratoire de l'ouvrage.

Abrogation des COS en application de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014.

Reclassement en zone N d'une partie des terrains enclavés du hameau d'USSEL actuellement classé en zone UB.

1.4–Les enjeux négatifs

Au terme de l'enquête, de l'étude du dossier, de l'examen sur le site des modifications envisagées, du fait que la population n'a émis aucune observation et des éléments apportés par le maître d'ouvrage tant lors des entretiens que dans sa réponse au rapport de synthèse des observations du public consignée dans le procès-verbal que j'ai rédigé, **je n'ai pas relevé d'éléments négatifs entraînés par le projet de modification du PLU n° 1 de la commune.**

APPROUVE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 25 FEVRIER 2019
- Mairie de Goudargues -

1.5-Conclusion générale.

J'ai veillé tout au long de l'enquête à la régularité de la procédure. J'ai observé en détail le territoire et étudié le dossier. J'ai visité les zones faisant l'objet de modifications de réglementation et j'ai réfléchi aux implications du projet notamment ses incidences sur l'environnement du village de GOUDARGUES.

Il n'a pas été relevé d'effets négatifs dans le projet proposé.

En conclusion, j'estime que le projet présente des effets positifs qui servent l'intérêt général à travers la protection de l'environnement du village.

2- Avis du commissaire enquêteur.

- Mairie de Goudargues -

Une visite complète et détaillée au début de l'enquête a permis de bien visualiser les principaux sites concernés par le projet de modification n°1 du PLU de la commune de GOUDARGUES. Quatre permanences ont été effectuées pendant l'enquête publique d'une durée totale de 36 jours. Le dossier a été tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Le dossier était aussi consultable pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet :

<http://modification1-plu-gougargues.enquetepublique.net>

L'information du public via les mesures de publicité a été conforme aux textes et aux usages d'une enquête publique.

- Vu l'étude du dossier soumis à l'enquête publique, les entretiens et observations du public et les réponses des professionnels et du maître d'ouvrage,
- Vu la régularité de la procédure appliquée à l'enquête publique,
- Vu les conclusions exposées ci-dessus,

Pour ces motifs, considérant que:

- le projet de modification n°1 du PLU n'aura qu'un impact à la marge sur l'environnement,
- aucune observation tant écrite qu'orale émanant des habitants n'a été formulée à l'encontre du projet,
- le projet est compatible avec les textes en vigueur,

Considérant d'autre part que :

- la réponse de M le maire au PV de synthèse est conforme à l'esprit des documents d'urbanisme en vigueur,
- les espaces protégés, les zones agricoles et naturelles sont préservés,
- l'économie générale du projet prend en compte une évolution démographique maîtrisée de la commune, la protection de l'environnement et la maîtrise des risques,
- le projet n'est pas de nature à entraîner des changements comportant des effets sur l'environnement.

Je soussigné Hervé VIGNOLES, commissaire enquêteur, émets sur le projet de modification n° 1 de la commune de GOUDARGUES, l'avis ci-dessous

AVIS FAVORABLE



Herve VIGNOLES
Commissaire enquêteur

[Signature]

*Reçu en Mairie
le 13 novembre 2018
Le Maire Fred Nallet*

ANNEXE 1 : décision de désignation du CE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

03/05/2018

N° E18000054 / 30

LE VICE-PRÉSIDENT
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 02/05/2018, la lettre par laquelle le Maire de la commune de GOUDARGUES demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la modification du Plan Local d'Urbanisme de GOUDARGUES ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

DECIDE

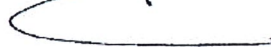
ARTICLE 1 : Monsieur Hervé VIGNOLES est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la commune de GOUDARGUES et à Monsieur Hervé VIGNOLES.

Fait à Nîmes, le 03/05/2018

Le Vice-président délégué,



Jean-Baptiste BROSSIER

ANNEXE 2 : arrêté municipal d'enquête publique

DÉPARTEMENT DU GARD

MAIRIE
DE

Goudargues



30630

Extrait du Registre des arrêtés du Maire du 27 Août 2018

ARRETE PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le Maire de la commune de Goudargues, Fred MAHLER,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L153-41 et R153-0,

Vu le chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, relatif aux enquêtes publiques,

Vu les pièces du dossier de modification du PLU soumis à l'enquête publique et comprenant les avis des personnes publiques consultées,

Vu la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Occitanie du 18 Avril 2018, de ne pas soumettre le projet de modification à évaluation environnementale,

Vu la décision en date du 03 Mai 2018 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes désignant Monsieur VIGNOLES Hervé en qualité de commissaire-enquêteur,

Vu l'arrêté 2018/146 du 06 Août 2018 prescrivant l'enquête publique relative au projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme du 03 Septembre 2018 au 04 Octobre 2018,

ARRETE

- Article 1 :** Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté 2018/146 du 06 Août 2018 car le délai pour la parution dans la presse n'a pu être respecté. Cet arrêté entraîne une nouvelle campagne d'affichage et une nouvelle publication.
- Article 2 :** Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du PLU de la commune de Goudargues pour une durée de 32 jours calendaires à compter du 17 Septembre 2018 jusqu'au 22 Octobre 2018 inclus.
- Article 3 :** Monsieur VIGNOLES Hervé, Ingénieur Chargé d'Affaires au CEA Marcoule, en cessation d'activité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.
- Article 4 :** Le dossier d'enquête publique comprend le dossier du PLU dans son intégralité en version papier et accessible sur le site http://carto.slig.fr/doc_urban/300131/index.htm ainsi que les pièces du dossier de modification du PLU auxquelles ont été annexés :
- un recueil décrivant la procédure administrative et contenant les textes régissant les enquêtes publiques,
 - un résumé non technique,
 - les avis des personnes publiques consultées,
 - la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Occitanie du 18 Avril 2018.
- Article 5 :** Le dossier objet de la présente enquête, sous format papier et sous format dématérialisé, sur un poste informatique, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur qui sera ouvert par le Maire le 17 Septembre 2018 à 09 heures seront tenus à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture de la mairie :
- | | | | |
|------------|-------------------|---|--------------------|
| • Lundi | 09 h 00 - 12 h 00 | / | 16 h 00 - 18 h 00 |
| • Mardi | 09 h 00 - 12 h 00 | / | 16 h 00 - 18 h 00 |
| • Mercredi | 09 h 00 - 12 h 00 | / | Fermé l'après-midi |
| • Jeudi | 09 h 00 - 12 h 00 | / | 16 h 00 - 18 h 00 |
| • Vendredi | 09 h 00 - 12 h 00 | / | 14 h 00 - 17 h 00 |

Le public pourra consigner ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre d'enquête dans le lieu du dépôt du dossier à l'adresse suivante : Mairie - 14 Bis Rue de la Cantonnade - 30630 GOUDARGUES.

Pendant la durée de l'enquête, les observations peuvent également être adressées au commissaire-enquêteur en mairie de Goudargues à l'adresse postale Mairie - 14 Bis Rue de la Cantonnade - 30630 GOUDARGUES, ou par courrier électronique à modification1-plu-goudargues@enqueteublique.net, ou sur le registre dématérialisé <http://modification1-plu-goudargues.enqueteublique.net>.

Celui-ci les visera et les annexera au registre d'enquête.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de la commune, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

ANNEXE 2bis: arrêté municipal d'enquête publique

- Mairie de Goudargues -

Article 6 : Pendant l'enquête, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les déclarations et observations les :

- Lundi 17 Septembre 09 h 00 - 12 h 00
- Jeudi 27 Septembre 14 h 00 - 18 h 00
- Jeudi 04 Octobre 09 h 00 - 12 h 00
- Lundi 22 Octobre 14 h 00 - 17 h 00

à l'adresse suivante : Mairie - 14 Bis Rue de la Cantomade - 30630 GOUDARGUES

Article 7 : Par décision motivée, le commissaire enquêteur pourra éventuellement prolonger l'enquête pour une durée maximale de 30 jours, notamment lorsqu'il décide d'organiser une réunion d'informations et d'échanges avec le public durant cette période de prolongation de l'enquête.

Article 8 : Un avis d'enquête sera publié en caractères apparents dans trois journaux régionaux ou locaux :

- Midi-Libre
- Objectif Gard
- La Marseillaise

diffusés dans le département, quinze (15) jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé de même dans les huit (8) premiers jours de celle-ci.

Avant le début de l'enquête, le même avis sera affiché sur l'ensemble des panneaux municipaux situés sur le parking municipal - Route de Frigoulet et ceux situés dans les hameaux de Goussargues, La Bastide, Ussel et Frigoulet.

L'exécution de ces formalités est justifiée par un certificat du maire et annexé aux dossiers avec un exemplaire de l'affiche ainsi que des numéros des journaux de publication.

Cet avis sera également publié en ligne sur le site internet de la commune : <http://www.goudargues.fr> de la commune quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur ce site. Le dossier de modification du PLU pourra également être consultés sur ce site.

Article 9 : A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 8 jours pour remettre au maire un procès-verbal de synthèse des observations formulées au cours de l'enquête. Le maire pourra alors lui faire part de ses observations éventuelles dans un délai de 15 jours.

Article 10 : Après la clôture de l'enquête publique, le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours pour transmettre au maire le dossier avec son rapport dans lequel figura son avis et ses conclusions motivées. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif.

Article 11 : Le maire transmet une copie des rapports et des conclusions motivées à Monsieur le Préfet du Gard. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture à la mairie et à la préfecture du Gard pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Article 12 : A l'issue de cette enquête publique et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et des avis des personnes publiques consultées, la décision pouvant être adoptée est l'approbation de la modification du PLU par le Conseil Municipal.

Article 13 : La personne responsable du projet est Monsieur le Maire de Goudargues. L'autorité compétente est le conseil municipal de la commune de Goudargues et la personne auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur le Commissaire enquêteur.

Article 14 : Une copie du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet du Gard, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213001316-20180827-2018-170a-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2018

Pour extrait conforme, le 27 Août 2018



Le Maire,
Fred MAHLER

ANNEXE 3 : 1° publication MIDI LIBRE

ANNONCES
MIDILIBRE-ANNONCES.COM

**CARRIÈRES
ET PROFESSIONS**
L'actualité et grande diversité

E. Leclerc ALÈS

Dans le cadre de son futur développement
PRÉPARATION DE COMMANDES
- INNOVATION DES MATIÈRES
- NOUVEAUX DE MARQUE

Centre commercial Les Ballons, Edouard Belin - 34100 Goudargues - 34100 Goudargues
RESPONSABLE BOULANGERIE/PÂTISSERIE (H/F)
SALAIRE CADRE : 1300 MOIS + PRIME EXCEPTIONNELLE DE PARTICIPATION sur 12 mois
- PERTE 80% SÉCURITÉ

BOULANGER (H/F) / PÂTISSIER (H/F)
Il est recherché pour Goudargues pour une période de 12 mois à compter de la date de recrutement. Pour une durée de 12 à 18 mois puis à terme définitive en fonction des nécessités.
Le poste implique de travailler en équipe et sous la responsabilité d'un responsable.

ADJOINT POISSONNERIE (H/F)
SALAIRE CADRE : 1300 MOIS + PRIME EXCEPTIONNELLE DE PARTICIPATION sur 12 mois
- POSSIBILITÉ D'ÉCARTER / POURSUIVE À INDIVIDUEL RAPIDEMENT

Merci d'envoyer vos candidatures par e-mail : recrutement@goud.fr - 04 47 46 10 20

Autres qualifications

AVIS PUBLICS
Enquêtes publiques

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE
Commune de Goudargues
Mairie de Goudargues

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE DE TRAVAIL
Commune de Goudargues

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE DE TRAVAIL
Commune de Goudargues

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE DE TRAVAIL
Commune de Goudargues

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE DE TRAVAIL
Commune de Goudargues

VIE DES SOCIÉTÉS
Création

Vous créez votre entreprise, vous voulez le faire savoir ?
CONTACTEZ-NOUS

ABONNEMENT MIDI LIBRE
des services & des privilèges...

FLASHBACK
145300000
145300000
145300000

LES PAGES "ANNONCES CLASSÉES"
Crédibilisées par l'environnement rédactionnel de journal...
lire et les lecteurs répondeurs mais aussi les lecteurs occasionnels...

ANNEXE 4 : 1° publication LA MARSEILLAISE

ANNONCES OFFICIELLES
HABILITE A PUBLIER PAR ARRÊTÉ PREFECTORAL
CAUD:edelephm@marsaillaise.fr - Tel: 04 91 97 75 39

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
MODIFICATION DU PLAN DE LA COMMUNE DE GOUDARGUES

Le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Goudargues a été arrêté par le conseil municipal le 25 février 2019. Ce plan local d'urbanisme a été soumis à enquête publique le 25 février 2019. Le plan local d'urbanisme a été modifié par le conseil municipal le 25 février 2019. La modification a été soumise à enquête publique le 25 février 2019. Le plan local d'urbanisme a été modifié par le conseil municipal le 25 février 2019. La modification a été soumise à enquête publique le 25 février 2019. Le plan local d'urbanisme a été modifié par le conseil municipal le 25 février 2019. La modification a été soumise à enquête publique le 25 février 2019.

OCCITANIE / SERVICES

NOUS CONTACTER
La Marseillaise Télévis
Occitanie
Avenue de la République
Montpellier
Tel: 04 67 00 01 70
Fax: 04 67 00 01 70
marseillaise@occitanie.fr

HÉRAULT
MONTPELLIER
URGENTES
Mairie d'Arles de garde
04 67 00 01 70
RIS Média
04 67 00 01 70
Plan Local d'Urbanisme
Tel: 04 67 00 01 70
Goudargues
04 67 00 01 70
Mairie de Goudargues
04 67 00 01 70
RIS Média
04 67 00 01 70
Goudargues
04 67 00 01 70
Mairie de Goudargues
04 67 00 01 70

À TITRE
Accès par la Marseillaise Télévis
Occitanie
Avenue de la République
Montpellier
Centre Communal d'Action Sociale
125 Place d'Arles de garde
34 000 Montpellier
CPAM de Montpellier
29 Centre d'Arles de garde

GARD
NIMES
URGENTES
Commissariat de police
04 67 00 01 70
Goudargues
04 67 00 01 70
RIS Média
04 67 00 01 70
Plan Local d'Urbanisme
Tel: 04 67 00 01 70
Goudargues
04 67 00 01 70
Mairie de Goudargues
04 67 00 01 70

04 67 00 01 70
Tribunal Administratif
16 Avenue Pasteur
04 67 00 01 70
Tribunal des Prud'hommes
25 Rue d'Arles de garde
04 67 00 01 70
Nimes Métropole
La République
04 67 00 01 70
Mairie
Plan Local d'Urbanisme
04 67 00 01 70
Services de la Vie de Nimes
16 Avenue Pasteur
04 67 00 01 70
CAP
25 Rue d'Arles de garde
04 67 00 01 70
Office National de l'Énergie
16 Avenue Pasteur
04 67 00 01 70
RIS Média
25 Rue d'Arles de garde
04 67 00 01 70
Mairie de Goudargues
16 Avenue Pasteur
04 67 00 01 70
Mairie de Goudargues
16 Avenue Pasteur
04 67 00 01 70

ANNONCES OFFICIELLES
HABILITE A PUBLIER PAR ARRÊTÉ PREFECTORAL
HERAULT:edelephm@marsaillaise.fr - Tel: 04 91 97 75 39

C.N.A.C. - EXTRAIT DE DÉCISION
Décret n° 1825 du 12 septembre 2018 relatif à la mise en œuvre de la loi n° 2017-105 du 3 août 2017 relative à la lutte contre le chômage de longue durée et à l'emploi des jeunes.
Le 13 septembre 2018, le conseil municipal de la commune de Goudargues a délibéré en faveur de la mise en œuvre de la loi n° 2017-105 du 3 août 2017 relative à la lutte contre le chômage de longue durée et à l'emploi des jeunes.

ESPACE COLLECTIVITÉS
LE RENDEZ-VOUS PROFESSIONNEL AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS
13 14 15 SEPTEMBRE
FAUCONS LES FONCTIONS DE MARCHÉ BOURGET
Programme complet: www.espacecollectif.fr
DEMANDER VOTRE BADGE DES MAINTENANT!
www.espacecollectif.fr

IDELIA
www.espacecollectif.fr

ANNEXE 5 : 2° publication MIDI LIBRE

ANNONCES

MIDILIBRE-ANNONCES.COM

Antiquaire achète
Bijoux de France, bijoux de toutes époques
avec expertise, sérénité et parfaite courtoisie.
06 90 06 30 97

Services
Assistance à la vente
Frais de commission à 10%
Tous les jours de 9h à 18h

BONNES AFFAIRES
Cadeaux de Noël
Mobilier
Décoration
Cadeaux de Noël
Mobilier
Décoration

Services
Assistance à la vente
Frais de commission à 10%
Tous les jours de 9h à 18h

ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES

MARCHES PUBLICS

MAPA - DU 06

JAS VAPRI PUBLICA ALGERIENSIS

AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques

RAPPEL AVIS DE DUREE PUBLIQUE

AVIS

AUTRES ANNONCES LEGALES

SUCCESSION VACANTE

SUCCESSION VACANTE

SUCCESSION VACANTE

SUCCESSION VACANTE

6 départements

france-marchés.com

TOUTES LES TRAVAILLES MARCHÉS

Nouveaux services

ANALYSE CONSULTATION

MIDILIBRE L'INDÉPENDANT L'INDISPENSABLE

Des conseils et des devis personnalisés

Service spécialisé

midilibre-legal.com

ANNEXE 6 : 2° publication La MARSEILLAISE

20 La Marseillaise du mardi 27 février 2019

OCCITANIE / ANNONCES LEGALES & JUDICIAIRES

ANNONCES OFFICIELLES

DAVID CHELIGNON COMMUNICANT - Tél. 04 91 92 25 19

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE MODIFICATION DU PLAN DE LA COMMUNE DE GOUDARGUES

Par arrêté en date du 27 février 2019, le Maire de la commune de Goudargues a autorisé l'enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Goudargues. Le présent avis d'enquête publique a pour objet de porter à la connaissance des citoyens les dispositions de ce projet de PLU et de leur permettre de faire connaître leurs observations et propositions.

AVIS DE MODIFICATIONS DE SOCIÉTÉS

AVIS DE MODIFICATIONS DE SOCIÉTÉS. Les associés de la société [Nom de la société] sont informés que le conseil d'administration a décidé de modifier les statuts de la société.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte notarié en date du 27 février 2019, les associés de la société [Nom de la société] ont décidé de constituer un conseil d'administration.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE. Le Maire de la commune de Goudargues a autorisé l'enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Goudargues.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE. Le Maire de la commune de Goudargues a autorisé l'enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Goudargues.

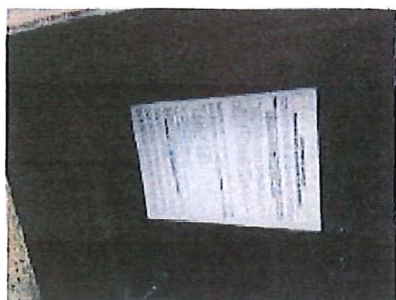
ANNONCES OFFICIELLES

DAVID CHELIGNON COMMUNICANT - Tél. 04 91 92 25 19

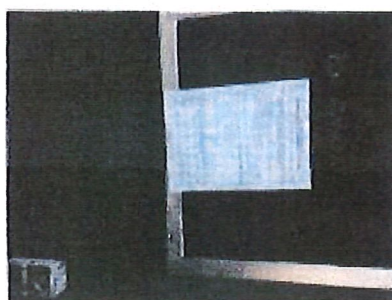
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE. Le Maire de la commune de Goudargues a autorisé l'enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Goudargues.

ANNEXE 7 : affichage sur la commune



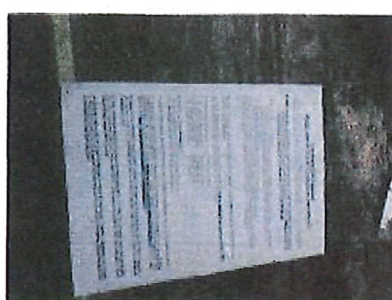
AFFICHAGE
NAT ET LAU



AFFICHAGE
L'ECLUSE



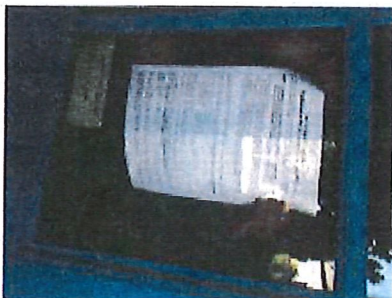
AFFICHAGE
PIZZA BENOIT



AFFICHAGE
VINS ET TERROIRS



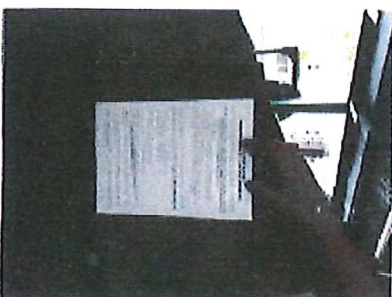
AFFICHAGE
LA GALANTINE



AFFICHAGE
LES VOLETS BLEUS

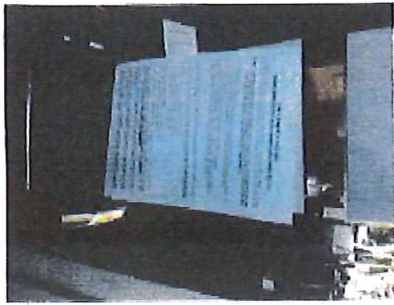


AFFICHAGE
LE GRAIN DE SOLEIL

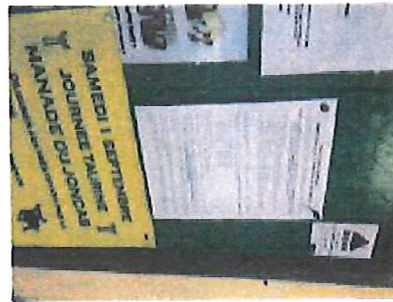


AFFICHAGE
MAGASIN LANTHEAUME

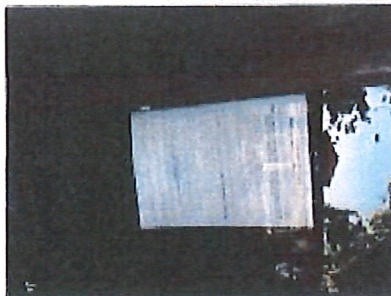
ANNEXE 7bis: affichage sur la commune



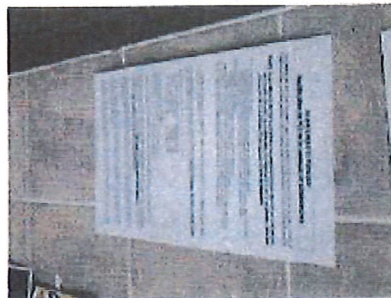
AFFICHAGE
CAFE DE FRANCE



AFFICHAGE
BAR DES SOURCES



AFFICHAGE
CHEZ MARIANNE



AFFICHAGE
BOUCHERIE



AFFICHAGE
COIFFEUR ELLE AU CARRE



AFFICHAGE
BOULANGERIE CHABANEL

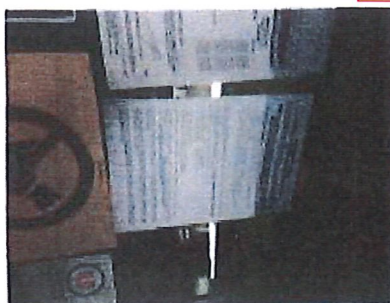


AFFICHAGE
A WOMAN AND HOME

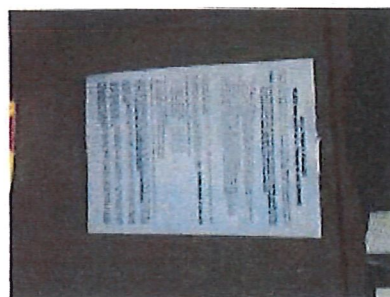


AFFICHAGE
BOULANGERIE SALEUR

ANNEXE 7ter : affichage sur la commune



AFFICHAGE
SUPERETTE UTILE



AFFICHAGE
TABAC JOURNAUX



AFFICHAGE
COULEUR TERROIRS

TOUS LES AFFICHAGES ONT ETE EFFECTUES LE 31 AOUT 2018

APPROUVE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 25 FEVRIER 2019
- Mairie de Goudargues -

ANNEXE 8 : présentation du dossier sur le site internet











































































Enquête publique concernant la modification du PLU de la commune de
Goudargues.

- ACCUEIL
- DOSSIER D'ENQUÊTE
- ENQUÊTE PUBLIQUE
- OBSERVATIONS

Arrêté 2010-170 (1.95 Mo)		
Avis d'enquête publique pour dossier (153 Ko)		
Dossier		
Résumé non technique Modif PLU Goudargues (23.07 Mo)		
20100504064440571 (953 Ko)		
AVL_20100405_1ere_modification_Goudargues_signe (1.69 Mo)		
Avis Agglo (530 Ko)		
Avis CA (419 Ko)		
Avis CNPF (557 Ko)		
Avis INAO (778 Ko)		
Decision designation CE PLU (409 Ko)		
PLU		
1 Débat sur le PADD 17oct2008 (51 Ko)		
1 recap courrier (113 Ko)		
1 recap courrier (113 Ko)		
1 Rapport de présentation (40.59 Mo)		
2 Arel du projet de revue PDS valant PLU Goudargues (160 Ko)		
2 courrier 23nov2002 (315 Ko)		
2-PADD-Goudargues (621 Ko)		
3 courrier du 05av2005 (2.35 Mo)		
4 courrier du 20fev2007 (1.12 Mo)		
4 Règlement (546 Ko)		
5 courrier du 05juin2007 (263 Ko)		
6-Sites-Archéologiques (1.35 Mo)		
6-S-Préscptions/incendie (2.70 Mo)		
6-1-Servitudes-Goudargues Flanche centre (1.15 Mo)		
6-1-Servitudes-Goudargues Flanche générale (1.70 Mo)		
6-1-Servitudes-Goudargues Flanche Sud-Est (1.14 Mo)		
20090901143028171 (4.91 Mo)		
2010693155507949 (4.01 Mo)		
2010694172220479 (5.39 Mo)		
2011042217001335 (911 Ko)		
2011051616512053 (76 Ko)		

ANNEXE 8.bis: présentation du dossier sur le site internet

20110517153921852 (1,37 Mo)	 
20110515154219167 (401 Ko)	 
Aba ref PHE Présentation (1,67 Mo)	 
Analyse des incidences PLU Goudargues (14,69 Mo)	 
AP Debroussalement (574 Ko)	 
AP Feu (793 Ko)	 
Archeo1-12 (116 Ko)	 
Archeo4 (26 Ko)	 
Archeo6 (65 Ko)	 
Archeo9 (33 Ko)	 
Archeo10 (61 Ko)	 
Archeo11 (47 Ko)	 
arrêt PLU 24 fev 2010 (130 Ko)	 
Arrêté du 22 octobre 2010 (65 Ko)	 
Bilan de concertation 2004-2010 (266 Ko)	 
Bilan de concertation arrêté PLU 07 fev 2005 (127 Ko)	 
Décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 (44 Ko)	 
Décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 (137 Ko)	 
Deliberations PVR-PAE (348 Ko)	 
<hr/>	
DPLU 1984 + modif 1985 (1,05 Mo)	 
Institution PVR 25 avril 2005 (67 Ko)	 
La Charette (461 Ko)	 
La Charette Cahier des Charges (669 Ko)	 
Les Terrasses de DIANE (456 Ko)	 
Lotissement la Combaise (366 Ko)	 
modif PAE 23 avril 2009 (169 Ko)	 
Orientations d'aménagement (12,68 Mo)	 
PADD (3,48 Mo)	 
PAE La Bruguière 27 septembre 2007 (597 Ko)	 
Plan couleur à agrapper à modif PAE 23 avril 2009 (185 Ko)	 
Planche EP Bastide Frigoulet Usseil (355 Ko)	 
Planche EP Générale (1,45 Mo)	 
Planche EP Goudargues (526 Ko)	 
Planche EP Goussargues (169 Ko)	 
Planche EU Bastide Frigoulet Usseil (366 Ko)	 
Planche EU Générale (1,49 Mo)	 
Planche EU Goudargues (629 Ko)	 

ANNEXE 8 ter : présentation du dossier sur le site internet

- Mairie de Goudargues -

Planche EU Goussargues (169 Ko)



Planche Frigoulet (1.84 Mo)



Planche Générale (15,56 Mo)



Planche Goudargues (2,90 Mo)



Planche Goussargues & Bastide (0,39 Mo)



Planche Goussargues (1,14 Mo)



plans couleurs à agrapper à PAE la bruguière 27092007 (853 Ko)



Prescription PLU 5mars2004 (101 Ko)



V-6 - Liste des Emplacements Réservés (446 Ko)



APPROUVE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 25 FEVRIER 2019
- Mairie de Goudargues -

ANNEXE 9 : registre papier de l'enquete.

REPUBLICAIN

PRÉFECTURE du Gard

COMMUNE de Goudargues

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLICQUE

pour :

- SCHEMA DE COHÉRENT TERRITORIAL (S.C.O.T.)
- PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)
- CARTE COMMUNALE
- II) INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
- DÉLIMITATION DES ZONES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF OU NON COLLECTIF, DES ZONES NÉCESSITANT DES MESURES D'AUTRE DROIT DE RÉGLEMENT DE LA COLLECTIVITÉ OU D'INTERCOMMUNALES DES EAUX USUAGES
- AUTRES :

relatif à :

Modification du Plan Local d'Urbanisme

OBJET DE L'ENQUÊTE
Modification du Plan Local d'Urbanisme

ARRÊTÉ D'OUVRETURE D'ENQUÊTE
N° 2018 7310 du 23 Août 2018
Maire de Goudargues

Président de la commission d'enquête
M. VIGNOLES Hervé
M. ...
M. ...
M. ...

Date de l'enquête
Du 17 septembre 2018 au 22 octobre 2018
Lieu de l'enquête : Mairie de Goudargues, 20 rue de la République, 34130 Goudargues
Lieu de l'enquête : Mairie de Goudargues, 20 rue de la République, 34130 Goudargues
Lieu de l'enquête : Mairie de Goudargues, 20 rue de la République, 34130 Goudargues

CE REGISTRE D'ENQUÊTE
Il est tenu par le commissaire enquêteur ou par le président de la commission d'enquête

RÉCEPTION DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR OU PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE
Le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête a reçu le public les jours suivants :

le 17/09/2018	de 09h00 à 12h00
le 21/09/2018	de 14h00 à 18h00
le 02/10/2018	de 09h00 à 12h00
le 17/10/2018	de 14h00 à 18h00

Le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête a reçu le public les jours suivants :

le 17/09/2018	de 09h00 à 12h00
le 21/09/2018	de 14h00 à 18h00
le 02/10/2018	de 09h00 à 12h00
le 17/10/2018	de 14h00 à 18h00

OBSERVATIONS DU PUBLIC

NEANT

Hervé Vignoles

Le présent registre est tenu par :

M. Hervé VIGNOLES

Le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête a reçu le public les jours suivants :

le 17 septembre 2018 au 22 octobre 2018

à Goudargues

le 22 octobre 2018

Hervé Vignoles

APPROUVE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 25 FEVRIER 2019
- Mairie de Goudargues -

ANNEXE 10 : procès-verbal de synthèse des observations.

Enquête publique E 18000054/30

Mairie de Goudargues Département du Gard

Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Projet de modification du plan local d'urbanisme de GOUDARGUES

ENQUETE PUBLIQUE
N° E 18000054/30
Du 17 SEPTEMBRE au 22 OCTOBRE 2018.

PROCES VERBAL DE SYNTHESE
DES OBSERVATIONS

ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE GOUDARGUES.

Page 1

Projet de modification du plan local d'urbanisme de GOUDARGUES – Enquête publique du 17 septembre 2018 au 22 octobre 2018- Hervé VIGNOLES, commissaire enquêteur.

Enquête publique E 18000054/30

Mairie de Goudargues Département du Gard

Le projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune de Goudargues est soumis à enquête publique en vertu de l'article R123-1 du décret n° 2017-1047 du 26 juin 2017.

Le projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune de Goudargues a été soumis à enquête publique du 17 septembre 2018 au 22 octobre 2018.

La modification du plan local d'urbanisme de la commune de Goudargues a été soumise à enquête publique du 17 septembre 2018 au 22 octobre 2018.

Vous êtes invité à venir déposer vos observations sur le projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune de Goudargues pendant la période d'enquête publique.

Vous pouvez également déposer vos observations en ligne sur le site internet de la commune de Goudargues.

Vous pouvez également déposer vos observations par courrier électronique à l'adresse suivante : projetplu@goudargues.fr

Vous pouvez également déposer vos observations par courrier postal à l'adresse suivante : Mairie de Goudargues, 11 rue de la République, 34130 Goudargues.

Les observations doivent être déposées avant le 22 octobre 2018 à 18h00.

Les observations déposées après le 22 octobre 2018 à 18h00 ne seront pas prises en compte.

Le projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune de Goudargues est soumis à enquête publique du 17 septembre 2018 au 22 octobre 2018.

Les observations doivent être déposées avant le 22 octobre 2018 à 18h00.

Les observations déposées après le 22 octobre 2018 à 18h00 ne seront pas prises en compte.

Page 2

Projet de modification du plan local d'urbanisme de GOUDARGUES – Enquête publique du 17 septembre 2018 au 22 octobre 2018- Hervé VIGNOLES, commissaire enquêteur.

Enquête publique E 18000054/30

- Aucune observation sur le registre dématérialisé

Question du CE à MO :

Concernant le reclassement des 6 parcelles de la zone UB d'USSEL d'une superficie totale de 5853 m2 en zone N, existe-t-il d'autres raisons que les problèmes d'enclavement des différentes parcelles concernées qui ont motivé cette décision.

Procès-verbal de synthèse des observations remis le 24 octobre 2018 à M le maire de GOUDARGUES.


Commissaire enquêteur
H.VIGNOLES

M le maire de GOUDARGUES.


Fred MAHLER
Maire

APPROUVE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 25 FEVRIER 2019
- Mairie de Goudargues -

ANNEXE 11 : Réponse au procès-verbal de synthèse des observations.

Réponse de Monsieur le Maire

Mairie de Goudargues <contact@goudargues.fr>
M. Hervé Vignoles <herve.vignoles@mairie.com>

Enquête 2018 à 16-47

En réponse à votre question sur le Procès-Verbal de Synthèse des Observations émis après la réponse de Monsieur le Maire

"Dans un objectif d'écouter et d'être transparent pour évaluer toute consultation de l'agencement dans les communes concernées, nous publions également que le nombre de personnes qui ont été dans une zone de consultation sur le plan local d'urbanisme en 2018, en vertu de l'article 10 de la loi n° 2017-0510 du 8 août 2017, qui fait que les communes sont incluses pour l'ensemble de leur territoire."

Coordonnées

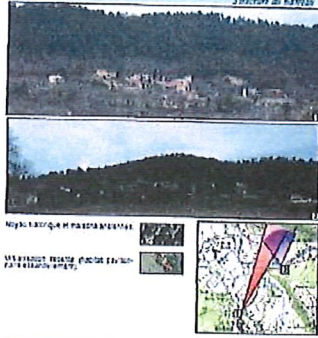


Nathalie
Maire Administratif Principal de la Commune
11 Rue de la République
34130 Goudargues
04 75 22 30 00
04 75 22 30 01

ANNEXE 12 bis : résumé non technique de la modification N° 1 du PLU de GOUDARGUES.

Structure de l'habitat

Le village est composé notamment par un ensemble de bâtiments, situés au pied des collines, et par un ensemble de bâtiments dispersés dans les zones de champs et de forêts.




Structure de l'habitat

Le village est composé notamment par un ensemble de bâtiments, situés au pied des collines, et par un ensemble de bâtiments dispersés dans les zones de champs et de forêts.

Système d'assainissement

Le village est composé d'un ensemble de bâtiments, situés au pied des collines, et par un ensemble de bâtiments dispersés dans les zones de champs et de forêts.

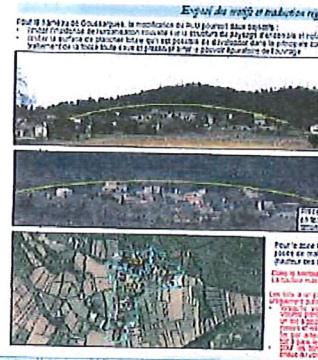


Système d'assainissement

Le village est composé d'un ensemble de bâtiments, situés au pied des collines, et par un ensemble de bâtiments dispersés dans les zones de champs et de forêts.

Evolution des usages et traditions villageoises

Pour le village de Goudargues, la morphologie de l'habitat est le résultat de l'évolution de l'habitat rural, qui a subi des transformations importantes au cours de son histoire.



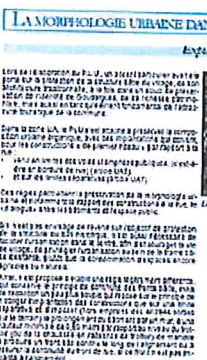
Evolution des usages et traditions villageoises

Pour le village de Goudargues, la morphologie de l'habitat est le résultat de l'évolution de l'habitat rural, qui a subi des transformations importantes au cours de son histoire.

LA MORPHOLOGIE URBAINE DANS LE PATI HISTORIQUE DU VILLAGE ET DES HAMEAUX

Evolution des usages et traditions villageoises

Le village de Goudargues est un village rural, qui a subi des transformations importantes au cours de son histoire.



LA MORPHOLOGIE URBAINE DANS LE PATI HISTORIQUE DU VILLAGE ET DES HAMEAUX

Evolution des usages et traditions villageoises

Le village de Goudargues est un village rural, qui a subi des transformations importantes au cours de son histoire.

MISE A JOUR DU REGLEMENT RELATIF A LA SUPPRESSION DES COS

ADAPTATION DU CONTOUR DE LA ZONE UB D'USSEL AUX CAPACITÉS DE DÉSERTER PAR LA VOIRIE

Limitation de la zone construite et évolutif des usages



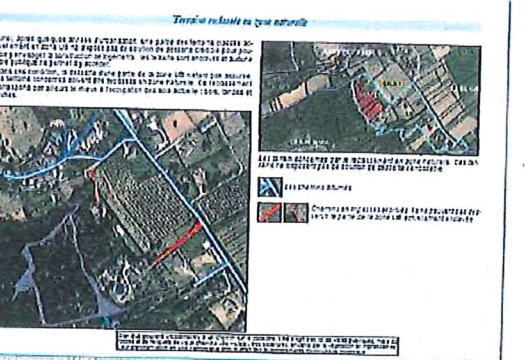
MISE A JOUR DU REGLEMENT RELATIF A LA SUPPRESSION DES COS

ADAPTATION DU CONTOUR DE LA ZONE UB D'USSEL AUX CAPACITÉS DE DÉSERTER PAR LA VOIRIE

Limitation de la zone construite et évolutif des usages

Terrain réservés à zone agricole

Après avoir été classés en zone agricole, ces terrains sont destinés à être utilisés pour l'agriculture.



Terrain réservés à zone agricole

Après avoir été classés en zone agricole, ces terrains sont destinés à être utilisés pour l'agriculture.